

Le Lien

LE JOURNAL MUNICIPAL

SAINT-ISMIER

DÉC 2021 / JANV / FÉV 2022 N°63

SPECTACLE SON ET LUMIÈRE

SAMEDI 11 DÉCEMBRE 17H30 PLACE DE L'ÉGLISE

Extinction de l'éclairage public de minuit à 6h00

ACTUALITÉS
Éclairage nocturne

7



CADRE DE VIE
Jardin pédagogique

10



DOSSIER
Plan Local d'Urbanisme

12

DATES DES VACANCES SCOLAIRES :**Vacances de Noël :**

Fin des cours le samedi 18 décembre 2021 et reprise des cours le lundi 3 janvier 2022.

Vacances d'Hiver :

Fin des cours le samedi 12 février et reprise des cours le lundi 28 février 2022.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

OUVERTURE DES ACCUEILS DE LOISIRS :**Vacances de Noël : les accueils de loisirs seront fermés.**

Durant les vacances d'Hiver : le centre de loisirs 3-12 ans et le Local jeunes 11-17 ans seront ouverts du lundi au vendredi.

Les programmes d'activités et les dates des permanences d'inscription en ligne seront disponibles courant janvier sur le site internet de la mairie, rubrique Jeunesse (renseignements auprès du service EJS : loisirs.3-12@saint-ismier.fr ou loisirs.ados@saint-ismier.fr et par téléphone au 04 76 52 93 69).

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE 2022 :

Vous avez un enfant né entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 ou vous emménagez sur la commune et souhaitez scolariser votre enfant à la rentrée de septembre 2022 ?

Vous pouvez, dès à présent, effectuer l'inscription auprès du service scolaire. La fiche d'inscription est disponible sur le site internet de la mairie rubrique Jeunesse ([renseignements : s.scolaire@saint-ismier.fr](mailto:renseignements@scolaire@saint-ismier.fr) et par téléphone au 04 76 52 93 69).

**ÉTAT CIVIL****MARIAGES**

> **Stéphanie EYMERIE GROS-BALTHAZARD et François CAYRON**
célébré le 2 octobre

> **Émilie DELOFFRE et David HENRY**
célébré le 30 octobre

La municipalité présente ses félicitations aux jeunes mariés

NAISSANCE

Bienvenue à...

> **Noah BAUP BOVY**
le 26 juillet



La municipalité présente ses félicitations aux heureux parents.

PERMANENCES DÉPUTÉE

Mme Gaillard-Minier, Députée de la première circonscription de l'Isère, répond personnellement aux questions des administrés.

Mode d'emploi :

Laisser son message au 07 84 67 36 52.

La députée vous rappellera le vendredi entre 18h et 20h.

HORAIRES MAIRIE**Accueil de la mairie**

Tél. : 04 76 52 52 25

Tous les jours du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (le mardi jusqu'à 19 h).

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Accueil du public, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Sur RDV pour le dépôt des dossiers au 04 76 52 52 25 ou à social@saint-ismier.fr

Service « Cadre de vie » (urbanisme - services techniques)

Tél. : 04 76 52 52 33

- > Lundi de 14 h à 17 h.
- > Mardi matin sur RDV.
- > Mercredi matin sur RDV et de 14 h à 17 h.
- > Jeudi matin sur RDV.
- > Vendredi de 9 h 30 à 12 h.

Service « Enfance-Jeunesse-Scolaire » (EJS)

Accueil du public (Maison Belledonne) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf mardi matin et mercredi après-midi sur RDV au 04 76 52 93 69. En période de vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, sauf mercredi après-midi sur RDV.

Service petite enfance « Crèche'ndo »

Ouverture de 7 h 45 à 18 h 30 du lundi au vendredi. Sur RDV au 04 76 52 31 58.

Médiathèque de l'Orangerie

Tél. : 04 76 52 92 76

mediatheque@saint-ismier.fr
www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr
(page « Saint-Ismier »).

- > Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h et le jeudi matin pendant les petites vacances.
- > Mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h.
- > Samedi de 10 h à 12 h 30.

NUMÉROS D'URGENCE**Gendarmerie de Saint-Ismier :**

17 ou 04 76 52 15 45

Police municipale :

04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70

Pharmacie de garde :

3237 (appel payant) - www.servigardes.fr

Sapeurs-pompiers : 18**SAMU, médecin et dentiste de garde : 15****Centre antipoison de Lyon :**

04 72 11 69 11

Électricité (Enedis) : 09 72 67 50 38**Gaz (GRDF) : 0 800 47 33 33****Eau (SAUR) : 04 57 38 50 09****Assainissement : astreinte d'urgence 7j/7j et 24h/24h de la société Véolia : 04 76 61 39 34.**

Relation aux usagers des Eaux du Grésivaudan : 04 76 99 70 00.

PERMANENCES**Conciliateur**

Les permanences du conciliateur se tiennent 2 mercredis par mois de 9 h à 12 h, sur RDV au 04 76 52 52 25.

Assistante sociale du département

À Bernin sur RDV au 04 56 58 16 91.

Permanence sociale d'écoute et de conseils pour les personnes âgées

Elle est dédiée aux personnes âgées rencontrant des difficultés dans la recherche d'une aide à domicile, d'une place en maison de retraite... Elle est destinée également aux aidants, conjoints et enfants des personnes âgées.

Lydia Bolès, assistante sociale pour les personnes de + 60 ans

reçoit les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois en mairie de Saint-Ismier, de 9 h à 11 h 15. au 04 76 52 52 25.

Permanence «environnement»

Tél. : 04 76 52 52 25

accueil@saint-ismier.fr

> 1er mardi de chaque mois à l'accueil de la mairie de 17 h à 19 h

SERVICES**Déchetterie**

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet. Ouverture 7 j / 7 j de 8 h 30 à 17 h 45 (sauf jours fériés). + d'infos : www.le-gresivaudan.fr

Jours de collecte

> Ordures ménagères le lundi.
> Recyclables « Je trie » le mardi.
Pas de collecte les jours fériés. Report systématique au mercredi de la semaine concernée.

Objets trouvés

Informations sur www.saint-ismier.fr, rubrique « Vie quotidienne - Police municipale ».



RETROUVEZ TOUTE L'ACTU DE LA VILLE DE SAINT-ISMIER

Alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations municipales, infos sur les fermetures exceptionnelles...

Consulter les infos sur : www.facebook.com/villedesaintismier (il n'est pas nécessaire d'avoir un compte Facebook pour consulter)

+ D'INFOS
WWW.SAINT-ISMIER.FR

Flashez sur moi!





DÉCEMBRE 2021 / JANV / FÉV 2022

N°63

INSTANTS VOLÉS P.04 > P.05

ACTUALITÉS P.06 > P.08

CADRE DE VIE P.09 > P.11

DOSSIER P.12 > 14

Plan Local d'Urbanisme

PORTRAIT P.15

Anouche Richalet

TRIBUNES POLITIQUES P.16

INTERCOMMUNALITÉ P.17

VIE QUOTIDIENNE P.18

SOCIAL P.19

ASSOCIATIONS P.20

CULTURE P.21

ANIMATIONS P.22 > P.23

AGENDA P.24

Parmi les 209 articles de la loi SRU, loin des objectifs annoncés, celui qui porte le numéro 55 relève d'une forme de développement plus brutal que durable et illustre l'application d'une formule devenue célèbre... La diminution de nos dotations « en même temps » que l'augmentation des prélèvements sur notre budget.



EN MÊME TEMPS...

« À travers 209 articles, le 13 décembre 2000, la loi SRU, explicitement nommée Solidarité et Renouveau Urbain avait pour objectifs louables de favoriser une plus grande solidarité, de renforcer la démocratie et la décentralisation ainsi que d'encourager le développement durable.

Vingt ans après sa promulgation, c'est essentiellement l'article 55 concernant le taux minimum de logements sociaux pour les communes qui retient l'attention du gouvernement.

Cet article impose aux communes de plus de 3 500 habitants, appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant une commune de plus de 15 000 habitants, un nombre de logements locatifs sociaux supérieur à 20 % du total des résidences principales.

Pour chaque commune en dessous du seuil de 20 % de logements sociaux, l'État définit un programme de rattrapage de construction de ceux-ci par période triennale, pour lui permettre de résorber le déficit.

À l'issue de cette période, la commune dont le taux de logements reste inférieur à 20 % est déclarée « en carence ». Elle est alors soumise, sur sa ressource fiscale, à un prélèvement plafonné à 7,5 % de son budget de fonctionnement.

C'est désormais le sort de notre commune, car, au terme de la période triennale 2019-2020-2021, malgré ses

efforts et en conséquence, entre autres, des divisions parcellaires découlant de la loi ALUR, Saint-Ismier n'a pas réussi à dépasser un taux de 10 % de logements locatifs aidés.

Antérieurement, devant la menace du prélèvement, je pouvais plaider auprès du préfet notre bonne volonté, notre absence de réserves foncières et donc nos difficultés à accueillir des logements locatifs aidés. Ce plaidoyer nous autorisait à faire valoir les sommes investies pour améliorer les aménités dans le parc social et ses abords, et donc à ne rien devoir décaisser.

Malheureusement, du fait du durcissement progressif de l'application de l'article 55, notre commune est aujourd'hui déclarée « en carence » et accusée d'être « hors la loi ».

Elle va donc devoir payer à l'État une amende de 430 000 euros, alors même que celui-ci, d'année en année, a diminué les concours financiers versés à notre budget, comme à l'ensemble des collectivités territoriales.

Parmi les 209 articles de la loi SRU, loin des objectifs annoncés, celui qui porte le numéro 55 relève d'une forme de développement plus brutal que durable et illustre l'application d'une formule devenue célèbre... La diminution de nos dotations « en même temps » que l'augmentation des prélèvements sur notre budget. »

HENRI BAILE
Maire de Saint-Ismier

Joyeux Noël et belles fêtes à tous



Directeur de la publication : Henri BAILE. Rédactrice en chef : Françoise VIDEAU. Chargé de communication : Gonzague PAUMIER. Mise en page : Georges CRISCI. Photos : mairie de Saint-Ismier / Pixabay / Freepik / X - Droits réservés. Impression : Imprimerie Notre-Dame (80 rue Vaucanson, 38330 Montbonnot). Journal imprimé avec des encres végétales. Périodicité : trimestrielle. Dépôt légal à parution. N°ISSN : 07616066. Hôtel de ville, Le Clos Faure, 38330 Saint-Ismier - TÉL. : 04 76 52 52 25 - Fax : 04 76 52 28 01 - com@saint-ismier.fr - www.saint-ismier.fr - Ce numéro a été imprimé à 3400 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique. Distribution : Géo Diffusion (18 ter, rue des Trembles, 38100 Grenoble).

« ILS L'ONT FAIT ! »

Mardi 14 septembre, lors de l'inauguration des jardins partagés du lotissement des grandes vignes, les exclamations admiratives des personnes présentes étaient nombreuses et unanimes !

Quel travail accompli par les locataires qui se sont tous retroussé les manches pour transformer un terrain recouvert de roseaux, devant leur résidence, en des jardins familiaux pleins de charme. On se croyait dans les potagers d'antan. un magnifique projet qui a suscité un grand esprit de convivialité et forgé un lien très fort de solidarité entre les voisins.



Monsieur le Maire, l'équipe municipale et les anciens combattants ont commémoré l'armistice de 1918 devant le monument aux morts, place de l'église. Discours, dépôts de gerbes et minute de silence ont ponctué la cérémonie.



Découverte du chantier de la Tour d'Arces.

À l'occasion des journées du patrimoine, les visiteurs ont pu échanger avec une archéologue du département.

LE COURSETON, traditionnelle course à pied d'endurance caritative,

a permis aux enfants des trois écoles, de se surpasser en parcourant une distance adaptée à leur âge.





SORTIE À WALIBI... 36 adolescents ont frémi dans les maisons hantées.

Après-midi exceptionnel et effrayant pour les enfants à la grande **FÊTE D'HALLOWEEN** organisée par le Local Jeunes et les services municipaux... jeux, confiseries et passage de miss Rhône-Alpes !

Un grand merci aux 25 jeunes qui ont donné leur 1^{ère} semaine de vacances pour préparer et assurer un stand lors de l'évènement !





UNE NOUVELLE VIE POUR LE PARVIS DE LA MAIRIE

De l'avis unanime des élus, et n'en doutons pas, des citoyens, le cheminement menant à la maison commune méritait un réaménagement complet.

Vieillissant, dépareillé et même dangereux du fait des dalles mal jointives, non accessible aux fauteuils roulants, il demandait à être revu de fond en comble. C'est en cours. Les végétaux eux-mêmes sont concernés. C'est un parvis sûr et esthétique qui accueillera bientôt les habitants.



OPÉRATION "SÉCURITÉ" POUR LES VÉGÉTAUX DU PARVIS

Dans le cadre des travaux de réaménagement du parvis, une meilleure accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite est organisée.

En préalable, une étude phytosanitaire des tilleuls a été réalisée par l'Office National des Forêts (O.N.F.). Ce bilan de santé de nos arbres a fait apparaître que les huit tilleuls situés près de l'entrée principale de la mairie, étaient hélas malades et très fragilisés par l'âge. Ils ont dû être coupés cet automne car ils étaient devenus très dangereux et pouvaient tomber à tout moment en cas de vents violents.

Afin de reconstituer le parc, de nouvelles plantations (arbres et fleurs) seront réalisées prochainement mettant en valeur à la fois le nouveau parvis, le bâtiment et la fontaine. La mairie deviendra donc à la fois plus accessible et plus sûre !





EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE INSTAURÉE



Après une expérimentation positive réalisée sur la partie ouest de la commune et un sondage dans lequel 70% des Ismériens sondés se sont montrés favorables à la généralisation de l'extinction, la municipalité a décidé d'acter cette coupure tous les jours de minuit à six heures du matin à partir du 1er janvier 2022. Cependant, afin d'assurer la sécurité des usagers sur les voies les plus fréquentées la nuit, l'éclairage sera conservé sur les axes principaux.

Cette décision se veut à la fois une source d'économie, une démarche écologique et une amélioration de la sécurité.

En ce qui concerne les impasses et allées privées qui ne sont pas reliées au réseau public et qui ne seront donc pas automatiquement éteintes, une réflexion, collective ou individuelle pourra être menée par les propriétaires. Elle entraînera une décision des riverains concernés à se rallier ou non à l'extinction décidé par la municipalité.

→ Une réunion d'information sur l'extinction de l'éclairage public est organisée le lundi 13 décembre à 18h30 à la salle du Rozat.



ZONE DE RENCONTRE CLOS MARCHAND : TOUJOURS EN TEST

Afin de sécuriser les abords de l'école et de la crèche, la municipalité avait organisé un test de circulation à sens unique au sein de la zone de rencontre Clos Marchand. Le double sens, les stationnements parallèles et perpendiculaires à la voie, ainsi que les vélos plus nombreux cohabitaient de plus en plus mal sur cet espace restreint.

Les observations pendant ces semaines de test, ainsi que les résultats du sondage auprès des usagers sont très positifs. La circulation aux abords de la crèche et de l'école, ainsi que la sécurité des enfants s'est considérablement améliorée.

Toutefois le test du sens unique de l'espace de rencontre Clos Marchand est prolongé jusqu'à nouvel ordre car il doit s'intégrer dans une réflexion plus globale sur les flux de circulation au niveau du centre bourg. Celle-ci est engagée dans l'actuelle révision du P.L.U.





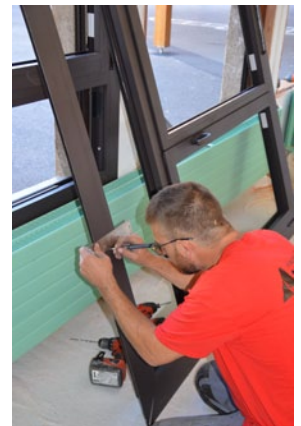
RÉNOVATION : DES CHANGEMENTS POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE DES VIGNES

Les vacances scolaires sont généralement des moments propices aux travaux dans les groupes scolaires. Les Vignes en ont profité cet automne.

Après une étude thermographique, il avait été décidé, dans le budget communal 2021, de procéder au remplacement de toutes les menuiseries extérieures du bâtiment des maternelles. Cet aménagement s'inscrit dans la continuité du projet politique de la ville concernant l'amélioration de l'isolation des écoles tout en répondant aux normes thermiques actuelles.

Pendant les congés d'automne, les fenêtres de l'école maternelle des Vignes ont été remplacées par du double vitrage sécurité à isolation renforcée.

Pendant la même période, une partie du grillage le long du plateau sportif en élémentaire a été changée pour gagner en sécurité car le grillage existant, souple et bricolé à plusieurs endroits, n'assurait plus sa fonction.



ÉGLISE : LA GIROUETTE DU CLOCHER RETROUVE SON ÉQUILIBRE

L'énorme échafaudage, posé le long du clocher, n'a pas manqué d'interroger les promeneurs et autres habitués de la place de l'église.

Cette installation, imposante certes, est indispensable pour accéder en toute sécurité au clocher afin de réparer la flèche de la girouette qui fragilisée par le temps qui passe et après un coup de vent violent, penchait dangereusement. Le coq ainsi stabilisé pourra continuer à nous indiquer d'où vient le vent...



UN DÉBUT D'ANNÉE RICHE AU LYCÉE HORTICOLE DE GRENOBLE ST-ISMIER !

L'attrait pour la nature et le vivant se confirme auprès des jeunes ! Cette année, le lycée accueille 260 élèves et le CFPPA 178 apprentis ainsi que 56 apprenants adultes.

On sent, au sein, du campus, une dynamique et de l'enthousiasme à retrouver les amis, professeurs, formateurs après une longue période de COVID 19.

Les formations* proposées au lycée et au CFPPA sont au cœur des enjeux environnementaux actuels. L'apprentissage de la faune et de la flore, la connaissance du vivant et de la nature ou encore l'aménagement paysager font écho auprès des jeunes sensibles à notre écosystème.

UN ENGAGEMENT FORT ENTRE LA MAIRIE ET LE LYCÉE HORTICOLE

La Mairie de St-Ismier a réaffirmé son soutien au Lycée horticole avec la signature d'une convention de partenariat. Elle intègre ainsi le lycée à la communauté comme un acteur de son développement.

Les élèves et apprenants participeront d'ailleurs, durant les travaux pratiques, à divers projets liés aux espaces verts, aux espaces naturels, à l'éducation, à la santé et à la citoyenneté par le biais de projets pédagogiques en lien avec l'exploitation horticole.

DÉCOUVREZ LA JARDINERIE DE L'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE DU LYCÉE !

Les Ismériens sont également invités à développer, comme le fait la Mairie, des liens forts avec le lycée en découvrant par exemple la jardinerie de l'exploitation pédagogique.

L'exploitation et les 6 hectares qui entourent l'école sont, outre un terrain d'entraînement et d'évaluation pour les apprenants, un réel marché à ciel ouvert !

Les productions horticoles et maraîchères sont vendues à la jardinerie. Les habitants peuvent ainsi manger local avec les paniers de légumes Bio de la bâtie. Réservez votre panier dès à présent : <https://app.cagette.net/group/2159>

→ **Jours et heures d'ouverture au public : de mars à juin et de septembre à décembre, du mercredi-vendredi-samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.**

OUVERTURE À L'INTERNATIONAL : DE NOUVEAUX PARTENAIRES QUÉBÉCOIS !

• **LE LYCÉE HORTICOLE, INNOVE DANS SES FORMATIONS POUR S'ADAPTER AUX ENJEUX ACTUELS** via une coopération internationale et dans un souci de transition agro écologique.

Durant 10 jours, une délégation française est allée au Québec pour créer des synergies entre le lycée horticole et des C.E.G.E.P. (équivalent aux lycées français), entreprises et collectivités. Plusieurs accords et partenariats ont été signés.



DATES CLÉS À NE PAS MANQUER

• JOURNÉE PORTES OUVERTES AU LYCÉE HORTICOLE ET CFPPA

Découvrez les formations du paysage, de la nature et du vivant ainsi que les infrastructures du campus ! Profitez de la présence des professeurs, formateurs et membres du personnel pour poser vos questions.

• RENDEZ-VOUS INDIVIDUELS DU LYCÉE

Appréhender et préparer sa scolarité sont l'un des facteurs clés de la réussite ! Le lycée horticole accueillera familles et élèves tous les mercredis après-midi de janvier à mars 2022 !

Il est possible de s'inscrire dès à présent sur le site : edp.educagri.fr à la rubrique « établissement ».

• ÉCOLE D'ÉTÉ 2022

En partenariat avec la ville de Grenoble et dans le cadre de Grenoble Capitale Verte, le lycée horticole organise une « Ecole d'été Agriculture Urbaine 2022 ».

Cet événement se déroulera les 18, 19 et 20 mai 2022 avec des tables rondes et conférences le matin et des ateliers de pratiques l'après-midi.

→ *Pour tout renseignement au sujet des formations scolaires, contactez le lycée horticole au 04 76 52 03 63 ou par mail au : legta.grenoble@educagri.fr.*

* **Les adultes aussi sont concernés par les formations du lycée ! Pour tout renseignement au sujet de l'apprentissage et des formations continues pour adultes, contactez le CFPPA au 04 76 52 52 18 ou par mail au : cfppa.grenoble@educagri.fr.**



ACTION JEUNES ET L'ENVIRONNEMENT

"On sème et on aime manger sain !"

ACTIONS JEUNES est un dispositif mis en place par la municipalité. Il fonctionne par appel à projets et qui permet aux jeunes Ismériens de découvrir la responsabilité citoyenne, l'autonomie et la démocratie participative.



Le premier projet du plan **ACTIONS JEUNES** a vu le jour cet automne avec la création d'un jardin potager écologique.

La commune a souhaité profiter en octobre du mois de la transition alimentaire, porté par la métropole et la communauté de communes Le Grésivaudan pour lancer avec les enfants la création de ce jardin potager éphémère. Les enfants vont ainsi découvrir d'octobre à juin, un cycle complet de culture, en partenariat avec le lycée horticole de Saint-Ismier.

10 jeunes de 9 à 11 ans, élèves dans nos trois écoles, participeront à 13 ateliers animés par des techniciennes du lycée horticole et un animateur du service enfance jeunesse.

Dès le 6 octobre, les enfants ont pu planter radis, navets, blettes, herbes aromatiques....

Ils apprendront durant ces ateliers à biner, pailler, ratisser, semer à main levée, planter dans les règles de l'art... et connaîtront le plaisir de récolter ce qu'ils auront semé. Les enfants du groupe d'élèves scolarisés à la Poulatière auront la responsabilité d'arroser régulièrement le jardin puisque celui-ci est attaché à l'école.



Suivez la progression des ateliers sur le site internet de la commune dans l'onglet « Jeunesse-Actions jeunes ».



JOURNAL LA « P'TITE GAZETTE DU PÉRISCOLAIRE »



Dans le Lien précédent, un article était consacré au Projet Educatif de Territoire (PEDT) avec, entre autres, l'objectif, pour 2021-2023, de renforcer la communication auprès des familles. Un blog a déjà été mis en place pour le centre de loisirs mais il manquait une visibilité concernant les temps périscolaires. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer « **La p'tite gazette du périscolaire** ». Il y sera retracé la vie durant les temps périscolaires sous la forme d'un journal que les enfants emporteront et pourront lire avec leur famille. La première édition de cette gazette, élaborée par les responsables périscolaires, leurs équipes et le service communication, sera prochainement distribuée. Elle a permis de présenter les équipes qui encadrent et animent les différents temps périscolaires (cantine, garderies...), les règles de fonctionnement, les activités réalisées...

« **La p'tite gazette du périscolaire** » sera diffusée entre les vacances scolaires.

À VOS AGENDAS ! LE LOCAL JEUNES FÊTES SES 20 ANS LE 3 DÉCEMBRE

À LA SALLE DU ROZAT

Créé en février 2001, le service jeunesse a beaucoup évolué en termes de locaux et l'équipement. Les quelques tables et chaises du début ont fait place à un local chaleureux doté de canapés, de tables de ping-pong, d'un billard, d'une cuisine, de jeux multiples et de deux minibus.

En termes d'activités, dès le premier été, le rythme était donné avec trois mini-séjours proposés en partenariat avec la commune de Bernin. L'été suivant, à l'issue d'une année de projets et d'actions de financement des jeunes (ensachage aux caisses des supermarchés, chantiers jeunes...), c'était la traversée de la Corse du sud depuis Grenoble avec tentes et sacs sur le dos. Une tradition de séjours, stages et activités qui perdure jusqu'à aujourd'hui, été comme hiver même en période de Covid.

LE LOCAL JEUNES : DIRECTEUR, RÉFÉRENT ET ANIMATEURS FONT SON SUCCÈS



Aujourd'hui directeur du pôle Enfance, Jeunesse et scolaire, **Frédéric Babin** a été le créateur du service Jeunesse.

Il est recruté à Saint-Ismier sur un poste de directeur pour les 11/14 ans en 2001 alors qu'un petit groupe de jeunes revendique un local et, à défaut, s'installe à grand bruit dans le parc ou près de la médiathèque. En réponse, la commune avait donc décidé de créer une structure

pour les jeunes en partenariat avec la CAF dans le cadre du Contrat Temps Libre et un local avait été identifié sous la salle du Rozat. Le Local Jeunes était né et bien né puisqu'installé au cœur du village qui est et doit rester la place des jeunes.

Frédéric entame alors un travail de fond : état des lieux des équipements, rencontre avec les commerçants, gendarmes, directeurs d'école, présidents d'associations et structures existantes dans la vallée, Agora et bars compris. S'y ajoutent des tours de village en soirée pour inviter les jeunes à des jeux de ballon et établir le contact, créer le lien privilégié avec l'adulte que les jeunes attendaient, faire connaître l'existence du local ouvert mercredis et vendredis, vaincre les « a priori » et la crainte d'un groupe inconnu.

Les actions se mettent en place. Les plus grands sont orientés sur la création d'une association pour accéder au gymnase du collège, organiser des manifestations, des fêtes et des sorties. Les plus jeunes se



Parmi les plus belles réussites, on peut citer : l'aide à la création de l'association Wired, pour les jeunes passionnés de jeux en réseau ; l'instauration d'Actions Jeunes ; la participation au festival de la citoyenneté ; la mise en place d'un cours de capoeira ; la création d'un service de taxi pour raccompagner les jeunes qui sortent à Grenoble le samedi soir...

Les bonnes idées fusent ! Et se réalisent dans un esprit immuable : les jeunes doivent toujours être acteurs de leurs projets. Une école de la vie où l'on apprend à faire un budget, les courses, les repas, à vivre en groupe en respectant les autres et même à servir la commune grâce à des projets structurants.

Dans cet esprit, ont vu le jour le city park près du collège et le street work out du parc Bériot pour lesquels les jeunes ont dû convaincre les élus, obtenir des budgets, contacter les entreprises, demander des devis jusqu'à l'aboutissement du projet.

Aujourd'hui, une centaine de jeunes adhèrent au local et autant bénéficient des activités proposées pendant les vacances grâce à un encadrement de qualité.

voient offrir des animations, des sorties et des séjours d'été, en partenariat avec les communes de Bernin et de Saint Vincent de Mercuze. Le projet Corse de l'été 2002 reste dans les mémoires : avec ses 15 adolescents et 3 animateurs en autonomie complète, il a impulsé une dynamique durable.

Ces avancées sont le fruit d'un vrai travail d'équipe, d'animateurs soudés. S'occuper de jeunes comporte de grosses responsabilités et il faut savoir répondre à des attentes parfois antagonistes selon qu'on est jeune ou adultes. Qui oserait dire qu'il ne s'agit pas là d'un vrai métier ?

C'est dans ce cadre très professionnel que **Jérémy Hugot**, nommé référent jeunesse complète l'équipe depuis 2007 avec énergie et enthousiasme. Les missions actuelles du service s'articulent autour de l'animation bien sûr, mais elles sont désormais plus vastes. À titre d'exemple, Jérémie intervient le vendredi midi au collège du Grésivaudan où il propose non seulement des jeux mais il est également à l'écoute des jeunes en partenariat avec l'APASE (association pour la protection de l'enfance). Ainsi en cas de besoin l'animateur fait place à l'éducateur. Les jeunes ont changé.

L'évolution de la société, la présence du numérique et des réseaux sociaux ont modifié leur façon d'être et de penser. Il est devenu plus difficile de les capter, ils sortent moins qu'avant. On ne prend plus son vélo pour aller voir un copain, on envoie un SMS... Pour résumer au mieux leur rôle, Frédéric, Jérémie et leur équipe ont plein de projets en réserve pour l'avenir, notamment des actions ciblées 15-17 ans...



À NOTER

- Le pôle Jeunesse propose une aide aux projets jeunes axés sur le dépassement de soi. Retrouvez-les éléments sur le site de la mairie rubrique Enfance/Jeunesse

- Retrouvez aussi sur le site, les témoignages de deux animateurs du Local Jeunes

Au printemps 2021 dans le numéro 60 du Lien, nous vous annonçons la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et vous présentons le calendrier de conduite du projet.

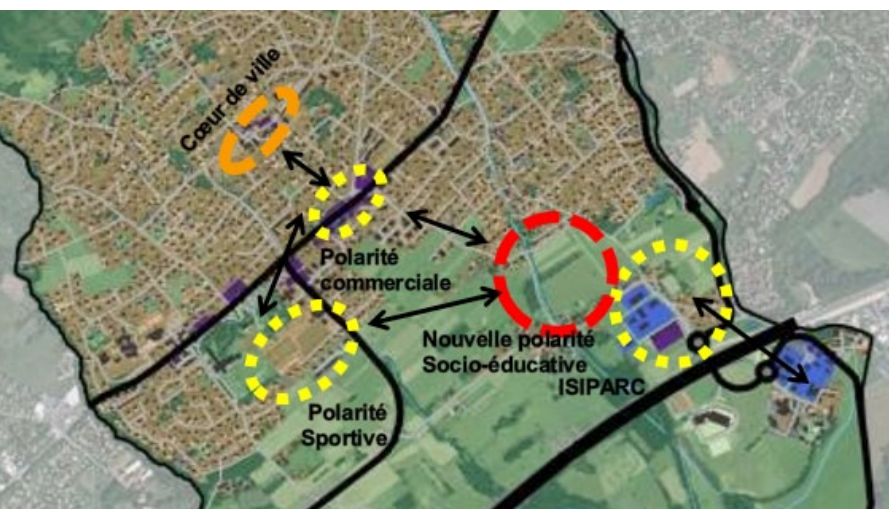
Accompagné d'un bureau d'études spécialisé dans ce type de missions, la commune travaille actuellement à l'écriture du PADD, le document de Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce document synthétique, constitué d'une quinzaine de pages, identifiera les axes d'aménagement et de développement de notre territoire pour les années à venir, en cohérence avec les documents supra-communaux tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Programme Local de l'Habitat (PLH) ou encore le Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Il tiendra compte de l'ensemble des remarques faites lors des conseils de quartiers et des ateliers de concertation.

Conseils de Quartiers / Ateliers de concertation 2021

Le PADD du futur PLU, qui engage l'avenir de la commune sur plusieurs années, se construit en dialogue avec les Ismériens. Ainsi il ne sera finalisé qu'à l'issue des 5 conseils de quartiers (ndlr – les 5 conseils de quartiers se sont déroulés du 11 septembre jusqu'au 23 octobre 2021) et des 2 ateliers de travail sur le thème « Bien vivre à Saint-Ismier » organisés afin de permettre aux habitants d'exprimer leurs souhaits concernant l'évolution de la commune

Lors des conseils de quartiers, consacrés cette année essentiellement à la révision du PLU, les premières orientations de l'équipe municipale en matière d'aménagement pour les dix prochaines années à venir ont été présentées.



En premier lieu, il a été fait un rappel des contraintes législatives et réglementaires en vigueur à ce jour et qui fixent le cadre dans lequel notre futur PLU devra s'inscrire :

→ Privilégier la densification et la valorisation des friches restantes dans les zones déjà urbanisées, tout en respectant le cadre de vie (Loi ALUR)

→ Réduire notre carence en logements sociaux

- Art.55 loi SRU : viser les 25% de logements sociaux d'ici 2025
- Déficit actuel de logements sociaux sur Saint-Ismier : 432

→ Respecter le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) qui nous impose une construction de 506 logements maximum d'ici 2030 (tout type de logements confondus).

→ Nous devons également avoir une consommation d'espace raisonnée avec la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui entrera en vigueur en 2025.

Il faudra donc trouver un juste équilibre pour répondre à ces injonctions parfois contradictoires.

Les 4 objectifs en débat :

Objectif 1 : assurer un équilibre territorial, garantir les proximités

→ **En développant un nouveau lieu de vie fédérateur sur le sud du territoire.** En effet il apparaît un déséquilibre d'aménagements sur la commune avec de plus en plus de personnes vivant au sud du territoire communal et 3 groupes scolaires implantés historiquement au-dessus de la RD1090, ainsi que des commerces et services qui se situent majoritairement sur la route de Chambéry ou au centre bourg.

Le groupe scolaire Poulatière n'étant plus adapté, il paraît opportun à l'équipe municipale de modifier son implantation et de créer un nouveau groupe scolaire à proximité du secteur des Plantées assorti d'équipements qui restent à définir : terrain de sport, salles associatives...

Celui-ci devra être calibré pour accueillir la croissance de la population et sa conception devra être modulable pour répondre aux évolutions futures (croissance ou décroissance).

→ **En maintenant et valorisant la centralité du cœur de ville**

Le centre-bourg de Saint-Ismier est considéré comme un atout majeur de la commune, le seul du bassin de vie qui soit excentré de la RD1090 avec son café, son marché du samedi matin, sa médiathèque implantée dans un parc aménagé pour les enfants... La commune y dispose de plusieurs bâtiments communaux et de foncier. Il semble essentiel de valoriser l'ensemble dans les années qui viennent. Des réflexions seront menées dans ce sens au cours de l'année 2022, en dialogue avec les habitants.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

→ En confortant les lieux de vie existants

- Le parc Bériot et ses équipements sportifs et de loisirs
- La zone d'activités d'ISIPARC
- Le carrefour des pins et son pôle commercial de proximité

Il nous semble essentiel de relier ces différents pôles de vie en améliorant les jonctions et connexions inter-quartier, en continuant de travailler sur les déplacements et la sécurisation des piétons et sur les modes doux (ex : cycles).

Pour atteindre cet objectif, nous pensons d'autre part proposer une densification urbaine différenciée quartier par quartier avec plus de logements collectifs (petits collectifs, logements intermédiaires) sur des secteurs déjà identifiés (RD1090) et d'autre part, restreindre les divisions parcellaires autant que possible.

Objectif 2 : cultiver un mode d'habitat et de vie sociale harmonieux

Il nous faut équilibrer la dynamique démographique, et poursuivre la croissance tout en rajeunissant la population :

→ **permettre aux jeunes couples et aux familles de s'installer à Saint-Ismier** et accueillir des Catégories Socio Professionnelles (CSP) diversifiées. Nous avons besoin de pouvoir loger les personnes qui travaillent ou travailleront sur la commune ou le bassin de vie.

→ **privilégier le déploiement d'habitat à loyers abordables** en connexion directe avec les transports, les services et les activités.

→ **accompagner le vieillissement de la population**, proposer à nos aînés des logements accessibles et leur garantir la proximité entre lieux de vie, commerces et transports (ndlr : 12% des habitants de Saint-Ismier ont 75 ans et plus).

À noter que les projections du SCoT donnent une population de 8300 habitants en 2033.

Objectif 3 : adapter l'offre d'équipements et de services aux besoins futurs

→ Répondre aux besoins en équipements du bassin de vie :

- créer de nouveaux équipements ou en déplacer (ateliers municipaux, nouveau groupe scolaire, médiathèque ...)
- interroger les équipements existants dans leur fonctionnement actuel et optimiser leur utilisation



→ Equilibrer l'offre commerciale et de services :

L'offre devra être renforcée et recentrée dans les secteurs déjà identifiés :

- centre Bourg • carrefour des pins • ISIPARC 1

→ Accueillir ISIPARC 2 :

L'aménagement d'ISIPARC 2 répondrait, à l'échelle supra communale, au besoin de foncier nécessaire au développement économique futur et permettrait de renforcer le poids économique de Saint-Ismier à l'échelle du Grésivaudan.

Objectif 4 : valoriser les atouts de Saint-Ismier

→ Protéger les éléments participant à l'ambiance particulière de Saint-Ismier :

- renforcer la trame verte au sein du tissu bâti
- maintenir la lisibilité des hameaux anciens et les vues sur Belledonne
- redynamiser et valoriser le cœur de ville historique
- mettre en valeur le patrimoine naturel, forestier et vernaculaire

→ Encadrer l'intensification urbaine :

- en s'assurant de l'alimentation en eau (réservoirs, pression, défense incendie)
- en aménageant les voiries en rapport avec le cadre urbain (possibilités de stationnement, circulation apaisée...)

→ Accompagner une agriculture de proximité :

- en maintenant une agriculture en pied de coteaux



En 2022, dans la démarche de révision du PLU, la municipalité et ses accompagnants s'attèleront à la traduction du projet en écrivant le règlement c'est-à-dire les règles de constructibilité et en travaillant sur le zonage du PLU. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettront de travailler plus finement et d'exprimer les intentions politiques secteur par secteur.

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

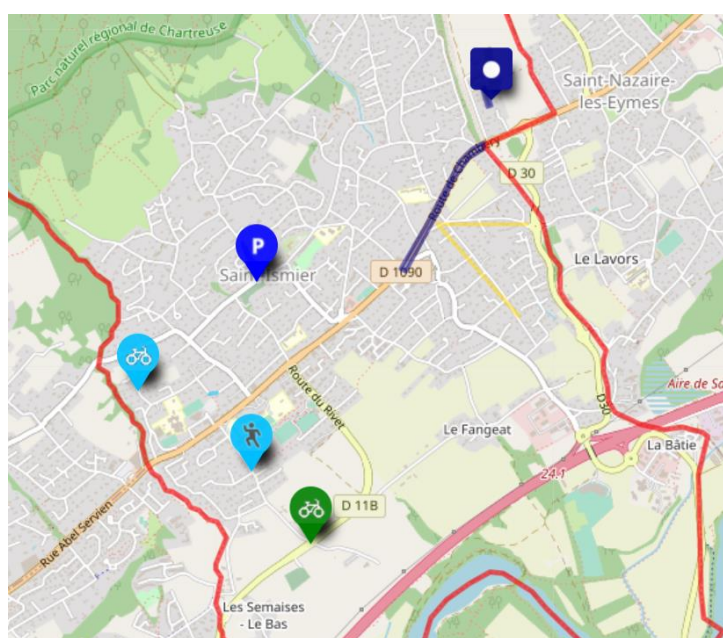
Inscrivez-vous par mail à l'atelier de concertation
du 14 décembre de 18h à 21h à l'Esapce Agora :
revisionplu@saint-ismier.fr

Comment participer à l'écriture du nouveau PLU ?

Afin de soumettre des suggestions, un registre papier existe à l'accueil de la mairie. Vous pouvez également établir cette démarche en ligne directement sur : <http://www.revisionplu-saint-ismier.fr>

UN PLAN COLLABORATIF existe également où il suffit de formuler de manière simple une demande ou signaler un problème. Rendez-vous sur le site Internet de la Mairie à la rubrique cadre de vie-urbanisme-révision du P.L.U.

CARTE COLLABORATIVE



1 Pour ajouter votre constat / remarque / demande, cliquez sur l'icône :



2 Vous pouvez :

Ajouter un marqueur



Dessiner une ligne



Dessiner un périmètre



- 3 Une fois votre contribution inscrite sur la carte, une fenêtre apparaît sur la droite de votre écran :
- Sélectionnez la catégorie à laquelle se rapporte votre contribution (ex : *Circulation automobile et stationnement*)
 - Nommez-la (ex : *Carrefour dangereux*)
 - Décrivez plus précisément votre constat / remarque / demande

Annuler
Enregistrer

✕ Fermer

Choisir le calque de l'élément

Circulation automobile et stationnement

nom

Carrefour dangereux

description ?

Avant de quitter la page, pensez à Enregistrer !



Anouche Richalet : UNE DOUBLE CHAMPIONNE DE FRANCE À SAINT-ISMIER !



Comment ne pas mentionner le nom d'une jeune femme qui se distingue particulièrement parmi nos jeunes Ismériennes : **Anouche Richalet, sacrée deux fois championne de France en Pony Games ! Sport équestre spectaculaire, ce dernier requiert une endurance physique toute particulière et une grande cohésion d'équipe.**

Très vite passionnée, c'est d'abord au centre équestre du Jayet que cette jeune fille investie va vivre ses premiers championnats de France en 2013 et acquérir, l'année suivante son premier poney, Oxbow, qui va l'accompagner dans toutes les compétitions. Deux ans plus tard, elle rejoint le CHA (centre Hippique des Alpes) à Saint-Ismier et l'équipe de Julien Bruncosme, champion du monde et coach, qui deviendra, les années suivantes, l'un de ses coéquipiers lors des compétitions mondiales de Pony Games. Elle crée alors sa chaîne You tube « Pony Games Richalet » pour donner une plus grande visibilité à ce sport équestre étonnamment peu connu. Dès 2017, elle intègre l'équipe de France en catégorie U17 (under 17 years), et participe le même été aux championnats du monde et aux championnats d'Europe en paire et en équipe, sans oublier le très réputé Challenge Peter Dale* International . Elle connaît alors une ascension fulgurante : 5ème au championnat du monde, elle est classée, avec son coéquipier, meilleure paire française, et finit lors des championnats d'Europe au pied du podium à la 4ème place. Une frustration qui ne fera que décupler son envie de challenge ! Elle parle de cette période comme d' « un été incroyable » où multipliant les déplacements à l'international, elle connaîtra cette expérience unique d'embarquer avec son fidèle poney sur un bateau les conduisant en Angleterre.

C'est en 2018 que la consécration a lieu, puisqu'elle décroche deux fois le titre de championne de France en paire et en équipe : un double sacre qui ne l'empêchera

“ C'est en 2018 que la consécration a lieu, puisqu'Anouche décroche deux fois le titre de championne de France en paire et en équipe ”

pas de mener ses études avec brio. Elle décide alors de mettre momentanément sa carrière entre parenthèses pour intégrer pendant deux années le lycée Champollion en classe préparatoire ECS, et rejoindre l'école de commerce GEM en 2020 dans le prestigieux parcours « Grande école sportifs de Haut niveau ». Elle reprend aussitôt la compétition, mais suite à une blessure récurrente à l'épaule, une articulation très sollicitée lors des

relais, elle doit subir une opération qui l'oblige à une pause en 2021. En véritable compétitrice, elle ne se décourage pas et maintient son niveau d'athlète en se lançant dans les courses de trail ! Sa persévérance lui permet, début octobre 2021, de concourir à nouveau aux Internationaux de Cluny, et d'y décrocher la première place. Une belle athlète ismérienne à suivre !

**athlète ayant fait connaître la discipline.*





TRIBUNE POLITIQUE DE LA MAJORITÉ

Il n'y a pas que le cadre et l'environnement qualitatifs pour faire la réputation de Saint-Ismier. Au pied de la Chartreuse, notre « ville » cultive aussi la solidarité sous toutes ses formes !

Qui ne connaît pas Saint-Ismier ne s'imagine pas en effet le véritable tissu relationnel qui soutient nos quartiers et les rend si agréables à vivre.

C'est bien sûr durant le premier confinement que les chiffres ont révélé cette attention à l'autre : à l'appel de la mairie, plus de 400 personnes avaient répondu, les uns en cousant ces centaines de masques redistribués aux plus fragiles, les autres en créant un lien humain auprès de leurs voisins les plus isolés, nouant ainsi de nouvelles amitiés

Cet élan n'a cessé d'être nourri par les nombreuses initiatives citoyennes et le dynamisme de nos habitants. Au-delà du cadre de vie et de l'environnement paysager, existent un accueil et un lien très fort entre les Ismériens qui participent à l'atmosphère de village à laquelle nous sommes si attachés. Les actions qui définissent si bien ce mot SOLIDARITE sont nombreuses, et on ne peut que les citer avec enthousiasme !

Le dispositif « voisins solidaires » instauré lors du précédent mandat a vu le nombre de ses bénévoles tripler depuis la rentrée. La réussite de l'association « les jardins du Ruisseau » dont les jardins partagés dans la résidence « les grandes Vignes » sont le fruit d'une véritable collaboration entre les voisins est remarquable : véritable îlot de solidarité et de mise en commun des compétences de chacun, des locataires énergiques ont su s'investir dans un projet magnifique. La grainothèque, troc de semences en est un beau prolongement à la médiathèque. Citons aussi les sorties cinéma destinées aux seniors qui n'existeraient pas sans les élus et les bénévoles qui les accompagnent à l'Espace Aragon. Enfin, les nombreuses associations présentes dans notre commune contribuent grandement à cet état d'esprit, et des Ismériens de tous âges font vivre ce milieu associatif si important à nos yeux. La solidarité c'est l'affaire de tous, et nos habitants ont compris que pour être durable, la solidarité doit s'inscrire dans la réciprocité car chacun a de la valeur et peut être utile à l'autre.

Il y a dans la solidarité de proximité un formidable potentiel, et des gisements de générosité présents chez les Ismériens ne demandent qu'à devenir visibles

Continuons à agir, à créer, à nous investir : nous pouvons être fiers de notre commune !

La majorité municipale.

TRIBUNE POLITIQUE DE LA MINORITÉ

Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), un enjeu majeur.

Après 4 ateliers de préparation du PADD par les élus, 5 conseils de quartier ont réuni cet automne environ 200 habitants du village. Les principales contraintes et orientations à inscrire au PADD ont été présentées.

Les contraintes : réduire le déficit en logements sociaux (432 logements à réaliser d'ici 2025, taux 25% de la loi SRU) avec obligation de respecter le Schéma de Cohérence Territoriale (le SCoT) qui limite à 506 le nombre maximum de logements à réaliser d'ici 2030. Le corollaire - tenter d'échapper à la pénalité de carence (actuellement 450 000 €/an, 510 000 € à partir de 2022) - Une équation quasi impossible !

Les grandes orientations : repenser le centre historique (place de l'église, médiathèque, salle philibert, médievillage, EHPAD ...) ; aménagement du carrefour des Pins ; transfert de l'école la Poulatière avec aménagement d'un espace socio-culturel ; ISIPARC 2 ; voies piétonnes et pistes cyclables ... Le PADD est aussi un vœu politique pour protéger la nature - spécialement notre forêt et les champs qui entourent Saint-Ismier, les torrents qui traversent le village, la faune et la flore, mais aussi l'aspect « vert » du village avec les nombreux jardins privés, des arbres parfois très remarquables, les haies vertes, des parcs et des fleurs. L'enjeu est de protéger cette nature et de lui donner sa place pour maintenir et mieux accroître la biodiversité.

Le PADD sera voté début 2022. Il déterminera le futur PLU (les zones à protéger, les espaces à développer, les zones agricoles, les corridors écologiques, le ratio construction/ espace verts, le droit au paysage ...).

Comment voyez-vous votre village de demain ? Quelle place voulez-vous pour la nature et sous quelle forme ?

C'est maintenant qu'il faut vous exprimer pour que le PADD et donc le futur PLU reflètent vos attentes. Pour cela, des ateliers thématiques vont être organisés, un site internet et un registre sont à votre disposition à la mairie. Venez nombreux présenter vos suggestions.

Avec nos meilleurs vœux pour 2022.

Birgit Josselin - Christian Picard - Odile Stivalet

Groupe minoritaire Saint-Ismier Cap 2026

www.saint-ismier-cap2026.fr





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN : UNE SÉANCE DE RENTRÉE CHARGÉE ET UN GESTE FORT POUR L'ACCÈS AUX SOINS

*Le lundi 27 septembre,
se déroulait la séance de rentrée des élus du
Grésivaudan... en présentiel !
Et selon un ordre du jour chargé !*

Parmi les 64 délibérations, il apparaît clairement que la première d'entre elles constitua un des temps forts de cette séance : après un épisode sanitaire exceptionnel, la CCLG marquait ce mandat en votant la mise en oeuvre du Plan territorial de santé du Grésivaudan afin de favoriser la réduction des inégalités d'accès aux soins. Ce plan qui sera mené en étroite collaboration avec les communes, se basera sur un diagnostic comportant des données quantitatives et qualitatives, et s'attachera à travailler en transversalité. Son pilotage s'appuiera sur la mise en place d'une organisation structurée au côté de l'ARS et sur un calendrier précis destiné à aboutir au second semestre 2022.

Les élus ont ensuite débattu du plan d'actions coordonnées mené par le Grésivaudan avec Grenoble Alpes-Métropole en matière de développement économique et d'emploi. Ce plan propose un soutien aux filières microélectronique,

numérique, médicale, métallique et métallurgique. Il subventionne aussi la promotion et l'attractivité du territoire, s'attache au tourisme et à la valorisation de l'emploi.

Dans un contexte de révision communal du Plan local d'urbanisme (PLU), il convient de citer la procédure de « minorité de blocage » présentée par Laurence Théry afin d'invalider le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité au 1er janvier 2021. Pour autant, la CCLG portera de grandes orientations qui permettront aux localités d'agir en cohérence.

Plus modestement, d'autres décisions méritent néanmoins d'être mentionnées, comme l'attribution du fonds de concours « Valorisation des locaux vacants » à la commune de Sainte Marie d'Alloix pour aménager un local destiné à accueillir un



restaurant de proximité, un projet validé sur la base d'une étude de marché en collaboration avec la Chambre de commerce de Grenoble. On note également la reconduction de la convention d'objectifs et de financement de l'association APASE qui met en évidence l'importance du travail que mènent des éducateurs de terrain dans le cadre de la prévention de la délinquance, notamment auprès de jeunes montrant des comportements asociaux et/ou dans les collèges, dont celui de Saint-Ismier.



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes



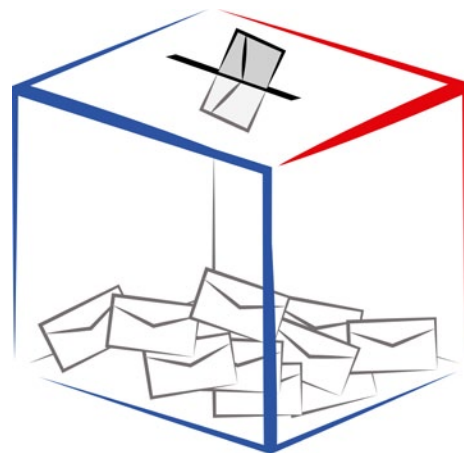
AUX URNES

ELECTIONS INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En avril et en juin 2022, auront lieu les élections présidentielles et législatives.

Les citoyens qui ne se sont pas encore inscrits sur les listes électorales, peuvent s'enregistrer auprès de l'accueil de la mairie ou directement en ligne sur service-public.fr. Pour ce faire, vous avez jusqu'au 4 mars pour les présidentielles et jusqu'au 6 mai pour les législatives.

Si vous n'avez jamais été inscrit ou venez d'emménager sur la commune ou avez changé d'adresse ou encore avez constaté une erreur et/ou omission sur votre carte électorale, vous devez impérativement faire cette démarche avant ces dates butoirs.



PÉRISCOLAIRE

RECRUTEMENT

Rejoignez l'équipe des animateurs !

Vous êtes libre quelques heures occasionnellement ou régulièrement ? La mairie recherche des encadrants, pour les temps périscolaires du midi, les lundi, mardi, jeudi ou vendredi de 11h20 à 13h20*.

Voici les conditions pour postuler : dynamisme, attitude professionnelle adaptée (tenue, langage), ponctualité et assiduité, patience, tolérance, écoute.

10,25 euros brut de l'heure avec une possibilité de contrat à la semaine, au mois ou à l'année.

→ **Contact : f.babin@saint-ismier.fr**

Tél. : 04 76 52 12 77

***Vous êtes étudiants ? Un autre créneau est à remplir ces mêmes jours, de 16h15 à 18h30 pour la garderie.**

Vous pouvez même postuler aux deux créneaux.



QUELQUES CHIFFRES

LA VULNÉRABILITÉ À SAINT-ISMIER

Si Saint-Ismier est une commune où il fait bon vivre pour la plupart des habitants, il convient de ne pas ignorer qu'un certain nombre de personnes ont une vie quotidienne difficile et ont besoin de soutien et d'aide. **La mission du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) est de leur apporter ou de les aider à obtenir cette aide.**

- 60 allocataires RSA (Revenu de Solidarité Active de 565€/mois pour une personne seule),
 - 100 familles en situation sociale précaire accompagnées par les assistantes sociales de La Maison du Département située à Bernin,
 - 7 mesures de protection de l'enfance par le service « Enfance-Famille »,
 - 45 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (904€/ mois),
 - 30 bénéficiaires de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap),
 - 100 bénéficiaires, dont 25 en grande dépendance, de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie attribuée aux personnes âgées.
- Nota : il n'y avait que 70 bénéficiaires en 2016.

ENTR'AIDE

UNE INITIATIVE DU C.C.A.S. CONTRE LA VULNÉRABILITÉ

Le 28 septembre, le CCAS a convié à l'Agora tous les acteurs, associatifs et institutionnels concernés par l'entraide : CCAS du bassin de vie, communauté de communes, CARSAT, CAF, bailleurs sociaux.

En introduction, Henri Baile, maire de Saint-Ismier et président du Grésivaudan, a rappelé qu'en France « ... Si les hommes naissent libres et égaux certains le deviennent moins que d'autres au fil des événements de la vie... Alors ils ont besoin de vous, ils ont besoin de nous. »

Cette rencontre a permis à tous les acteurs de mieux se connaître et de faciliter ainsi les contacts pour un accompagnement digne des ménages en difficultés : bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, ménages à faibles revenus, jeunes à la recherche d'un premier emploi... Envers ces « invisibles » les collectivités locales, les institutions, la société civile ont un devoir de solidarité : « leur tendre des perches » afin qu'ils puissent (re) prendre leur place dans la société ».

Les participants ont décidé de se revoir afin de mutualiser leurs moyens pour apporter des aides concrètes aux populations concernées.

→ Les personnes qui rencontrent des difficultés peuvent prendre contact avec le CCAS (04 76 52 52 25)



LES « VOISINS SOLIDAIRES » PRENNENT DE L'AMPLEUR POUR UN NOUVEAU DÉPART !

Jeudi 23 septembre, pour lancer l'année, la mairie de Saint-Ismier a accueilli les membres du groupe « Voisins solidaires ». Initialement composé de 11 personnes, ce dernier a triplé ses effectifs puisque 22 nouveaux bénévoles l'ont rejoint pour cette nouvelle rentrée. À la suite de l'élan de solidarité du premier confinement, lorsque plus de 200 Ismériens s'étaient proposés pour assurer du lien entre habitants ou pour venir en soutien auprès de voisins âgés ou isolés, la municipalité a choisi d'élargir le dispositif pour en faire un véritable outil de lien et de proximité, en s'appuyant sur ces initiatives citoyennes.

« Voisins solidaires » est en effet attentif aux personnes qu'il sait « fragiles » et qui ont donné leur accord pour participer au dispositif. Grâce à celui-ci, chaque habitant d'un quartier peut ainsi compléter les solidarités de voisinage qui existent

naturellement et les rendre visibles. Le voisin solidaire joue le rôle de relais entre les personnes fragiles et les services municipaux et permet de mailler plus finement les réseaux d'entraide de la commune. Chaque voisin solidaire ismérien sera ainsi invité à participer à la distribution des colis d'entraide de Noël auprès des habitants les plus âgés.

Après le mot d'accueil de Monsieur le Maire, les présents ont pu faire connaissance et échanger leurs expériences autour d'un verre de l'amitié sur le parvis de la mairie.



UNE VITRINE SUR LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

Le Forum des associations a rencontré un grand succès début septembre

Documentations, expositions, flyers, supports vidéos ont planté le décor de la manifestation. Culture, sport, loisirs, social ... Plus de 80 associations étaient présentes pour présenter leurs activités. Il y en avait pour tous les goûts !

Les nombreux visiteurs se sont succédés sur les stands afin de se renseigner sur le fonctionnement des différentes associations et le cas échéant sur les modalités d'adhésion et de prises de licences.

Un moment très vivant et riche en échanges !



MAISON POUR TOUS

LA MAISON POUR TOUS DE SAINT ISMIER

propose de nombreuses activités (manuelles, artistiques, danses, bien être...). Pour cette année, il reste des places dans les ateliers poterie enfants, le lundi et vendredi de 16h30 à 18h00 et pour la reliure (mardi et vendredi).

(+ D'INFOS)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site :
→ mpt.st-ismier@hotmail.fr ou vous renseigner par mail à l'adresse suivante : mpt.st-ismier@hotmail.fr

Il reste encore de nombreuses places dans différents ateliers, en particulier :

- **atelier Poterie** Enfants (lundi et mardi se 16h30 à 18h00)
- **atelier Reliure** (mardi, vendredi)



POMPIERS

Cette période de fin d'année marque le début de la campagne de distribution du calendrier des sapeurs-pompiers de notre commune.

Il n'y a bien sûr pas d'obligation, mais pour ceux qui souhaitent soutenir l'amicale, vous pouvez le faire de différentes manières :

- en main propre directement aux sapeurs-pompiers (chèque ou espèces),
- dans la boîte aux lettres de la caserne (315 chemin de Vergibillon, derrière la déchetterie de Saint-Ismier),
- par voie postale (via une enveloppe « T » présente dans le calendrier).

L'amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Saint-Ismier vous remercie par avance.

MOBILISONS-NOUS POUR LE TÉLÉTHON

Téléthon

*La Mairie,
le Comité des Fêtes,
des associations des Parents
d'élèves des écoles,
la Maison pour Tous
vous donnent rendez-vous
le samedi 4 décembre
sur le marché.*

Des animations, des ventes d'objets (poteries, porte-clés, cartes postales...), des gâteaux et du vin chaud vous seront proposés. La totalité des bénéfiques sera reversé au Téléthon. Merci par avance pour votre participation !



DE L'HUMUS À LA CIME...



VEILLÉE VERTICALE POUR CŒUR DE FORÊT

Mardi 14 décembre à 18h30 à la médiathèque.

Cette veillée intimiste sera une lecture musicale onirique des textes des auteurs Vinciane Despret, Rémi Caritey et Peter Wohlleben, sur le thème de l'arbre et de la forêt.

Ce spectacle original est créé par la Compagnie Les Oreillons des Murs située sur le Plateau des Petites Roches. Il dure une heure et s'adresse au public adulte et adolescent. A l'issue du spectacle le public pourra échanger avec la comédienne Claire Terral, les deux chanteuses et l'instrumentiste.

Ce spectacle est proposé dans le cadre du Festival « Ca re-joue dans le Grésivaudan » qui a programmé sept veillées mettant à l'honneur le spectacle vivant sous toutes ses formes (théâtre, musique, cirque, danse, conte, lecture) sur le territoire du Grésivaudan lors du dernier trimestre 2021.



FORMATION AU NUMÉRIQUE

Niveau débutant



LA NAVIGATION SUR INTERNET :

LE 16 DÉCEMBRE À 13H30

Connaître la différence entre un navigateur et un moteur de recherche. Faire une recherche et savoir naviguer sur Internet.



L'UTILISATION DU TRAITEMENT DE TEXTE (LES BASES) :

LE 13 JANVIER À 13H30

Saisir un texte, le mettre en page, effectuer un copier/coller, sauvegarder.

Apprenez à réaliser un document étape par étape.

Niveau intermédiaire et confirmé



RESTER INFORMÉ ! :

LE 3 FÉVRIER À 13H30 ET À 15H00

Comment être toujours informé et créer une veille informationnelle sur l'actualité. Presse, fil d'actualité, flux RSS, Podcast, web radio...

TEMPS DES HISTOIRES

Les bibliothécaires jeunesse proposeront un Temps des histoires autour de la musique et du son suivi d'un atelier créatif.

« PRODUIRE SES PROPRES GRAINES »

Conférence : Samedi 12 février à 10h en mairie sur inscription.

Harmony Quesnoy salariée au Lycée horticole de Saint-Ismier, exposera quelques règles de "bonne conduite" sur la gestion des cultures potagères dans le jardin des particuliers qui troquent



leurs graines. Après une brève présentation de l'exploitation pédagogique du lycée, et de son engagement sur la production de graines "Semences d'ici", vous apprendrez ce qu'est une graine, comment la sélectionner, la produire, la récolter et la semer ensuite sur vos planches de cultures du jardin.

LA MÉDIATHÈQUE SERA FERMÉE
LES VENDREDIS 24 ET 31
DÉCEMBRE 2021.

LE RETOUR
DU VINYLE

Une platine d'écoute et 80 disques vinyles seront mis à disposition

des usagers sur place pour faire découvrir ou pour réécouter les musiques du genre rock, pop ou de la chanson française. Ces matériels sont prêtés par la médiathèque départementale de l'Isère pendant le mois de janvier et février. Un programme d'animations ludique et numérique autour du thème de musique vous sera proposé en janvier et février



À L'AGORA
Report de la pièce de théâtre :
"Mes pires amis"
AU 14 JANVIER
20H30 Espace Agora





LA MAGIE DE NOËL À SAINT-ISMIER !

Décorations lumineuses des rues, idées de cadeaux, spectacles, venue du Père Noël... Le mois de décembre s'annonce chargé en magie pour les petits comme pour les grands. La municipalité ainsi que les agents de la ville mettent tout en œuvre grâce à des actions et manifestations pour entretenir cet esprit festif. Découvrez le programme !

LETTRE DU PÈRE NOËL

Depuis le 23 novembre, la mairie a installé pour la première fois dans ses locaux le secrétariat du Père Noël !



Les enfants peuvent déposer leur courrier dans la **boîte aux lettres « spécial Noël », située à l'accueil de la médiathèque.** Chacun recevra une réponse à son nom. Pour cela, il est important que soient mentionnés sur le courrier le prénom, le nom et l'adresse postale de l'enfant. Les enfants ont jusqu'au 15 décembre, date de la fermeture du secrétariat, pour apporter leur missive. Inutile d'apposer un timbre, cette charmante correspondance est entièrement gratuite.

SPECTACLE DE NOËL

Alors qu'il attend le train pour la célèbre école de magie, Mervil s'aperçoit qu'il lui manque quelque chose d'essentiel : sa baguette magique... C'est la panique, car le Père Noël lui a confié la mission de faire apparaître la neige le soir de Noël.

Un spectacle exceptionnel pour petits (à partir de 3 ans) et grands enfants.

Mercredi 1^{er} décembre à 14h30 à l'Espace Agora. Billetterie en ligne ou sur place.

SPECTACLE POUR LES JEUNES ENFANTS

Les tout petits et leurs accompagnants sont invités à suivre la « Fantaisie polaire », un spectacle spécialement conçu pour les enfants âgés de 18 mois à 3 ans offert par la commune et le Comité des fêtes.

Vendredi 3 décembre :
• 9h30 : crèche
• 10h30 : RAM
à la salle du Rozat.
Entrée libre.



VENTE DE SAPINS ET DÉCORATIONS DE NOËL



Les élèves du lycée horticole proposent une vente de sapins et de décorations de Noël. Venez trouver de nombreuses idées pour décorer votre intérieur. L'argent récolté permettra de financer des projets scolaires.

Du 1^{er} au 28 décembre, les mercredis, vendredis et samedis de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.



LE CCAS FÊTE NOËL

A la suite d'une longue période difficile pour chacun, le Centre Communal d'Action Sociale est heureux de pouvoir de nouveau rendre hommage aux seniors de notre commune à l'occasion des fêtes de Noël. Un repas, organisé dans le cadre d'un partenariat avec le « club des Sans Souci », est ainsi offert à l'Espace Agora pour les personnes âgées de plus de 75 ans, **le jeudi 9 décembre à 12h30.** Les personnes entre 70 ans et 75 ans qui ont déjà participé au repas de Noël les années précédentes sont également invitées.

Les personnes âgées de 80 ans et plus qui n'ont pas souhaité participer au repas se verront offrir, si elles l'ont souhaité, un ballotin de délicieux chocolats.

FÊTE DE FIN D'ANNÉE

MARCHÉ DE NOËL

La succession des stands entraînera le promeneur à la découverte de produits artisanaux, d'idées de cadeaux à glisser au pied du sapin, le tout dans les effluves des marrons rôtis, du vin et du chocolat chauds. Des animations, offertes par le Comité des fêtes, seront proposées aux plus jeunes tout au long de la journée clôturée par le magnifique spectacle son et lumière, place de l'église. À noter que le Père Noël a annoncé sa venue !



Samedi 11 décembre de 8h30 à 17h00, chemin du Rozat. Entrée libre.

SPECTACLE SON ET LUMIÈRE ÉBLOUISSANT

Pour encore mieux baigner dans l'esprit de Noël, venez assister à un spectacle unique et sur-mesure. Une véritable fresque architecturale lumineuse sera projetée sur le bâtiment de l'ancienne mairie (actuelle Poste) avec la présence de comédiens. Sur place, vous pourrez vous réchauffer avec un chocolat ou un vin chaud proposé par le Comité des fêtes.

Samedi 11 décembre à 17h30, place de l'église (durée 30 minutes). Entrée libre.

HISTOIRES ET ATELIERS CRÉATIFS POUR LES PLUS JEUNES



Le temps des histoires est un moment d'écoute pour les enfants âgés de 3 ans et plus. Les bibliothécaires de la médiathèque de l'Orangerie liront plusieurs albums mis en scène dans un décor créé par l'artiste Karine Revellin. L'ours Misty, le personnage principal, va organiser les préparatifs des fêtes de Noël avec ses compagnons.

En fin de séance un atelier créatif sera proposé pour que chaque enfant reparte avec un souvenir de cette lecture. Pour assister à cette animation le passe-sanitaire sera obligatoire à partir de 12 ans.

Mercredi 15 décembre à 10h30 à la médiathèque suivi d'un atelier créatif. Entrée gratuite.

UN CONCERT À NE PAS MANQUER

Une envie de musique en prélude aux fêtes de Noël ? Le traditionnel concert de Noël organisé par le Comité des fêtes se déroulera grâce à la participation des élèves de l'école Sainte

Famille, l'AMZOV, et les "Gosses belles". Ils interpréteront un florilège de chants traditionnels de Noël pour un concert de grande qualité.

Vendredi 17 décembre à 20h30 à l'église.



CINÉ-GÔTER POUR LES PLUS JEUNES

Comme chaque année, la commune offre à tous les enfants un ciné-goûter au moment des vacances. Cette année, la manifestation se déroulera le **mardi 21 décembre à 14h30 à l'Espace Agora**. Avant le traditionnel goûter, les enfants assisteront à la projection de « Casse-noisette et les quatre royaumes », un film d'1h40 pendant lequel le spectateur est sous le charme des décors, costumes et effets visuels.

Mardi 21 décembre à 14h30 à l'Espace Agora. Entrée libre.



DÉCORATIONS

Un petit air de fête circule dans les rues ismériennes depuis la fin du mois de novembre... Sapins, décorations et illuminations sont déployés par les services Techniques sur l'espace public. Parée de lumières la ville sera prête pour les fêtes de fin d'année.



IDÉES DE CADEAUX

Offrez à vos proches des places de spectacles de la programmation 2021/2022 de l'Espace Agora. Billetterie en ligne ou sur place.

• « **Le lac des cygnes** » du Grand Ballet de Kiev. Il s'agit d'un spectacle pour toute la famille, une symphonie de danse, touchante et merveilleuse, un chef d'œuvre du ballet classique. Le ballet raconte l'histoire du prince Siegfried et d'Odette, condamnée à se transformer en cygne dès le lever du jour. Le sort ne peut être rompu que par le mariage de la jeune fille...

Mercredi 12 janvier à 20h30.



• « **Embrasse moi-idiot** », une comédie drôlissime. Venez rire de bon cœur avec cette pièce de boulevard. Bertrand, jaloux comme un pou, soupçonne sa femme de le tromper. Il élabore un plan machiavélique pour se venger et la rendre jalouse...

Jeudi 10 février à 20h30.



DÉCEMBRE

MERCREDI 1^{ER} DÉCEMBRE

■ 14H30

SPECTACLE DE NOËL (à partir de 3 ans)

Espace Agora

Billetterie en ligne ou sur place

VENREDI 3 DÉCEMBRE

■ 9H30 ET 10H30

SPECTACLE FANTASIE POLAIRE

(pour les enfants âgés de 18 mois à 3 ans)

Salle du Rozat

Entrée libre

■ 20H30

SUPER TROUPER FOR ABBA

Espace Agora

COMPLET

SAMEDI 4 DÉCEMBRE

DE 8H00 À 12H30

**VENTE D'OBJETS ET ANIMATIONS
AU PROFIT DU TÉLÉTHON**

Sur le marché, place de l'église

JEUDI 9 DÉCEMBRE

■ 12H30

REPAS DE NOËL DU C.C.A.S.

Espace Agora

Sur réservation et en présence du passe sanitaire

■ 18H30

CONSEIL MUNICIPAL

Salle des mariages

VENREDI 10 DÉCEMBRE

■ 20H30

THÉÂTRE « MES PIRES AMIS »

REPORTÉ AU 14 JANVIER 2022

Espace Agora

COMPLET



SAMEDI 11 DÉCEMBRE

■ DE 8H30 À 17H00

MARCHÉ DE NOËL (idées de cadeaux et animations festives)

Chemin du Rozat

Entrée libre

■ 17H30

SPECTACLE SON ET LUMIÈRE

Place de l'église

Entrée libre

Nouveau!

LUNDI 13 DÉCEMBRE

■ 18H30

**RÉUNION D'INFORMATION SUR L'EXTINCTION DE
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Salle du Rozat

MARDI 14 DÉCEMBRE

■ 18H30

**LECTURE MUSICALE ONIRIQUE
SUR LE THÈME DE L'ARBRE ET DE LA FORÊT**

Médiathèque

Entrée libre

MERCREDI 15 DÉCEMBRE

■ 10H30

HISTOIRES ET ATELIERS CRÉATIFS

Médiathèque de l'Orangerie

Entrée libre

VENREDI 17 DÉCEMBRE

■ 20H30

CONCERT DE NOËL

Eglise

MARDI 21 DÉCEMBRE

■ 14H30

**CINÉ-GOÛTER « CASSE-NOISETTE ET LES QUATRE
ROYAUMES »**

Espace Agora

Entrée libre



JANVIER

MERCREDI 12 JANVIER

■ 20H30

GRAND BALLET « LE LAC DES CYGNES »

Espace Agora

Billetterie en ligne ou sur place

SAMEDI 22 JANVIER

■ 20H30

SPECTACLE « VIENS VOIR LES MAGICIENS »

Espace Agora

Billetterie en ligne ou sur place

DIMANCHE 23 JANVIER

■ 20H30

**MUSIQUE CLASSIQUE
« UNE SOIRÉE CHEZ OFFENBACH »**

Espace Agora

Billetterie en ligne ou sur place

26, 27, 28, 29 JANVIER

■ 20H30

HUMOUR « CA VA RÂLER ! « SERGE PAPAGALLI »

Espace Agora

Billetterie en ligne ou sur place



*Votre Maire, Henri Baile
et l'équipe municipale*

ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux à la population

VENREDI 21 JANVIER ■ 18H30 à l'Espace Agora

FÉVRIER

JEUDI 10 FÉVRIER

■ 20H30

PIÈCE DE THÉÂTRE « EMBRASSE-MOI IDIOT »

Espace Agora

Billetterie en ligne ou sur place

SAMEDI 12 FÉVRIER

■ 10H00

**PRODUIRE SES PROPRES GRAINES
(CONFÉRENCE)**

Mairie

Sur inscription auprès de La Médiathèque

VENREDI 25 FÉVRIER

■ 14H30

CARNAVAL

Parc de la mairie